

## Des électriciens qui tournent en rond

Les producteurs-distributeurs suisses d'électricité ne sont pas à la fête. La demande n'ayant pas suivi leurs prévisions, ils affichent pour la plupart de piètres résultats financiers. La hausse des tarifs engendre la mauvaise humeur des consommateurs. Et voilà que les autorités concoctent des projets de libéralisation du marché (voir page suivante) mettant en question leur confortable situation de monopoleur. En effet, la baisse de la consommation électrique en 1993 et 94 a fait fondre les marges bénéficiaires des producteurs. Ces derniers s'attendent pour les prochaines années à une reprise molle, en tous cas pas supérieure à 1% l'an, c'est-à-dire bien en-dessous de la progression de la demande dans les années 80.

Pour se refaire une santé financière et assurer les investissements à long terme, les sociétés d'électricité, profitant de leur situation de monopole, augmentent leurs tarifs. Au grand dam des consommateurs qui comprennent mal pourquoi ils doivent déboursier plus au moment où la surproduction d'électricité fait s'effondrer les prix sur le marché international.

La contradiction n'est qu'apparente. Car les électriciens pensent et agissent dans le long terme: il faut plusieurs années pour planifier et construire installations de production et réseaux de distribution, des équipements qui seront amortis sur plusieurs décennies. Cette action dans le long terme s'appuie sur des prévisions de croissance de la consommation qui permettent d'adapter l'offre à la demande: c'est là le souci et la fierté des électriciens qui ont à cœur de garantir en tout temps la sécurité de l'approvisionnement.

Voilà que la baisse de la consommation vient perturber ces savants calculs. Faut-il reprocher aux électriciens cette erreur de prévision? Non, dans la mesure où personne n'avait annoncé il y a dix ans la baisse de l'activité économique et une suite d'hivers particulièrement doux, pas plus que la sévère récession dans les pays de l'est européen qui jette sur le marché d'importantes quantités d'électricité.

Non, mais le reproche auquel les producteurs ne peuvent aujourd'hui se

soustraire, c'est d'avoir mené une action constante contre une politique efficace de l'énergie: opposition à l'article constitutionnel sur l'énergie et aux projets législatifs pour une utilisation rationnelle de l'énergie, promotion du chauffage électrique. Bref, d'avoir tout fait pour que se réalisent leurs prévisions de croissance de la consommation. Les électriciens n'ont pas seulement planifié les équipements nécessaires à une demande qu'ils jugeaient devoir croître régulièrement et indéfiniment, ils ont également planifié à leur convenance l'évolution de cette demande en minimisant, voire en s'opposant aux économies d'énergie.

On observe là l'effet classique et pervers d'un système de production lourd et centralisé qui acquiert une autonomie propre, alors qu'il était initialement conçu comme un instrument destiné à rendre des services. Les investissements dans les installations hydroélectriques, les centrales nucléaires, les réseaux de distribution à haute tension et les équipements de toutes sortes se chiffrent par milliards de francs. Des investissements qu'il faut ensuite amortir en vendant les quantités d'électricité pour lesquelles ils ont été réalisés. Le jeu de l'offre et de la demande ne fonctionne plus; l'offrant est condamné à stimuler la demande. Question de survie économique.

Quand Christophe Babaiantz, président de la direction de l'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS), ironise sur les «donneurs de leçons» qui aujourd'hui se donnent le beau rôle en fustigeant les électriciens imprévoyants, il est de mauvaise foi. Il y a des années que ces donneurs de leçons, dont nous sommes, se soucient de l'impact écologique de notre fringale énergétique et appellent de leurs vœux une politique énergétique centrée sur les économies, les énergies renouvelables et la production décentralisée.

En préconisant une stratégie d'encouragement à l'utilisation de l'électricité, même tempérée par le mot d'ordre «moins d'électricité par utilisation», le président d'EOS montre à quel point il est prisonnier de la logique vicieuse de sa corporation.

# Le bon marché est toujours trop cher

(jd) La libéralisation des marchés entreprise par l'Union européenne n'épargne pas celui de l'électricité.

Mais les projets de Bruxelles se heurtent à l'opposition décidée des sociétés européennes de production, qui craignent de perdre les avantages de leur monopole. La Suisse, qui cherche comme elle peut à affirmer son eurocompatibilité, n'est pas en reste.

Un groupe de travail du département d'Adolf Ogi a planché sur le sujet, au titre de la revitalisation de l'économie helvétique. Aujourd'hui, les entreprises sont condamnées à acheter l'énergie électrique à la société qui détient le monopole d'approvisionnement de la région. Pas de concurrence, pas de possibilité de discuter les prix. La loi du marché implique que le demandeur puisse se fournir auprès de qui bon lui semble, c'est-à-dire au prix le plus bas. Par exemple auprès d'une usine thermique d'Europe de l'est ou d'une centrale nucléaire d'Electricité de France. Les distributeurs helvétiques seraient tenus de mettre à disposition leur réseau pour le passage des quantités commandées, contre rétribution bien sûr.

## Pour gros clients seulement

On voit le danger pour les électriciens suisses: plus question de régler leurs problèmes financiers et d'assurer leurs investissements en augmentant les tarifs de leurs gros clients. Le danger aussi pour les petits consommateurs, les ménages, qui resteraient eux prisonniers du monopole et qui verraient augmenter le prix de leur énergie. Car la libéralisation n'est prévue que pour les gros clients, les entreprises grandes consommatrices d'électricité. Le danger enfin que l'approvisionnement ne couvre plus l'ensemble du territoire: un marché libre ne tolère pas d'obligations pour les agents économiques et qui s'intéressera à desservir des régions de montagne peu peuplées? L'Etat, et donc le contribuable devront prendre la relève pour assurer à tous l'accès à l'électricité.

Mais il y a plus grave encore. Un libre marché de l'électricité va favoriser les producteurs dont les coûts sont les plus bas, une situation qui ne stimulera pas les économies d'énergie et ne favorisera pas le développement d'énergies alternatives plus chères: si les partisans du nucléaire ne voient pas d'un bon œil cette ouverture des marchés – la concurrence étrangère leur enlèvera tout espoir de construire en Suisse de nouvelles centrales au 21<sup>ème</sup> siècle – les écologistes non plus. Par ailleurs le risque est grand que les conditions de production d'une énergie bon

marché soient peu compatibles avec les exigences de protection de l'environnement: le ciel sera propre chez nous, mais notre consommation électrique contribuera néanmoins à l'effet de serre.

La libéralisation du marché de l'électricité pose plus de questions qu'elle n'en résout. Sans des conditions très strictes portant autant sur les normes de protection de l'environnement que sur la sécurité de l'approvisionnement, il n'est pas question d'entrer en matière. D'ailleurs, avec les oppositions conjuguées des producteurs-distributeurs suisses, des écologistes et des collectivités publiques cantonales et communales qui contrôlent majoritairement les premiers, il y a peu de chance qu'un tel projet se concrétise rapidement. ■

## Négociations collectives

(ag) Malgré quelques tendances patronales qui considèrent que la déréglementation s'applique aussi aux conventions collectives jugées trop contraignantes, les négociations entre partenaires sociaux ont été vives en 1994 et ont abouti à des résultats jugés «acceptables».

## Quelques tendances

La faible inflation a rendu aisée la compensation du renchérissement. Mais la tendance au découplage de l'automatisme de la compensation se confirme aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Souvent les salaires réels ont été légèrement augmentés. La pression à la baisse est sectorielle; d'une part les jeunes sont visés; abaissement de quelque 10% des salaires d'embauche par exemple, dans le gros œuvre du bâtiment, d'autre part la fonction publique est appelée à prendre sa part des déficits sous forme de contribution de solidarité. Cas extrêmes: Zurich ville, suppression des deux tiers du 13<sup>e</sup> salaire; réduction des plus hauts salaires à la Confédération (de 1 à 3%) ou chez Swissair (-150 francs par mois maximum).

A souligner une négociation habile quand la baisse du salaire réel est compensée par une réduction de la durée du travail. A Neuchâtel ville, -1% sur les salaires réels, mais semaine de 40 heures.

Pour le personnel fédéral, la durée du tra-

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Yvette Jaggi (yj)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Yves Ecœur  
Composition et maquette:  
Valérie Bory,  
Françoise Gavillet  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9

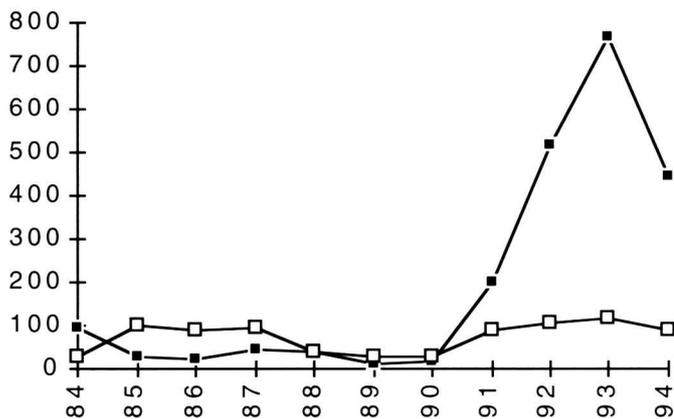
# Les abus des employeurs

*Qui abuse? Certains chômeurs, certains patrons. L'échange d'informations et d'arguments entre les deux camps ne dépasse pas le niveau: Et toi tu t'es regardé? En réponse à un postulat Zisyadis, l'OFIAMT sort des chiffres attestés. Edifiants.*

(ag) Une enquête officielle sur les abus a été décidée, mais elle eut ses limites. Elle a été confiée à un institut de recherche privé: «Arthur Andersen AG», connu par ses rapports sur les problèmes du chômage. Toutefois l'enquêteur n'a pas procédé lui-même à des contrôles. Il a regroupé ceux effectués par

tions perçues à tort par les employeurs. D'une part le nombre de contrôles est trop restreint pour fournir des indications représentatives globales et, d'autre part, seules les entreprises soupçonnées d'avoir commis des abus ont été contrôlées». Malgré cette réserve, les résultats ne manquent pas d'intérêt.

## INDEMNISATION EN CAS DE RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT) ET D'INTEMPÉRIES



Noir : RHT (réduction de l'horaire de travail)  
Blanc : intempéries  
(en millions de francs)

l'OFIAMT au cours de ces cinq dernières années. Mais, comme l'avoue le Conseil fédéral, il ne peut s'agir que d'une partie de l'iceberg. «Les chiffres ne permettent toutefois pas de déterminer l'étendue des presta-

●●●

vail est ramenée à 41 heures, décision liée au renoncement à la compensation du renchérissement. Le personnel travaillera 42 heures, mais aura droit à des jours de congé supplémentaires.

La durée du travail est lentement réduite par branche jusqu'à un seuil difficilement franchissable de 40 heures. Tendance à accroître la souplesse des rythmes de travail (de 35 à 45 heures). Petite amorce de congés plus longs groupés, correspondant à des heures supplémentaires accumulées. Dans les clauses sociales, lent glissement vers un congé-maternité de 16 semaines. La législation fédérale, si elle voit le jour, ne fera que généraliser une pratique largement admise. ■

### Les sources d'erreur

Lorsque le droit administratif est complexe, des erreurs peuvent être commises de bonne foi ou intentionnellement. Qu'on pense au droit fiscal! Dans les formulaires de demande d'indemnisation, les gains horaires à prendre en considération ou l'horaire de travail sont, par exemple, souvent inexacts par rapport aux critères de référence. On serait là dans le véniel. Mais l'indemnisation est aussi demandée parfois par des employeurs quand le salarié ne travaillait pas parce qu'il était malade ou victime d'un accident, au service militaire ou même... licencié!

Les cas les plus fréquents et les plus importants concernent la réduction de l'horaire de travail et les intempéries qui entravent le travail à l'extérieur. Or, les montants fraudés sont, par cas, importants. Ainsi en 1994, la moyenne au titre des intempéries est de 94 600 francs par employeur fraudeur. Dans la majorité des cas il s'agit d'abus intentionnels donc de faux. Récemment, l'affaire dite des ristournes a touché le même milieu. Il y a eu scandale pour des montants inférieurs à la moyenne des détournements de l'assurance-chômage. Pourquoi plus d'indulgence dans un cas que dans l'autre?

### Plus la conjoncture est mauvaise, plus le temps est pluvieux!

Lorsque le travail est plus rare et les prix, limés, s'organise la chasse aux indemnités pour intempéries. Les montants versés ne suivent pas les courbes de la météorologie, mais celle de la conjoncture. Par beau temps économique, les indemnisations oscillent entre 25 et 35 millions, si le baromètre conjoncturel marque une forte dépression, l'indemnisation globale dépasse les 100 millions.

### Silence

Cette considérable fraude n'émeut guère ou on la minimise pour des raisons précises. L'indemnisation des jours chômés pour intempéries fait l'objet d'une contestation dans le cadre de la révision de la loi sur l'assu-

## Comparaison internationale: tendance à la baisse

(*réd*) Les Américains ont été les «champions du monde» du temps de travail en 1994, avec 1896 heures officiellement travaillées dans l'industrie.

Le Portugal (1882), le Japon (1880) et la Suisse (1838) réalisent également de bons scores; suivent la France (1775), la Grande Bretagne (1752) et l'Italie (1744), qui font une honnête moyenne, et en queue de peloton le Danemark (1687) et l'Allemagne occidentale (ex-RFA: 1620).

Ces chiffres concordent toutefois rarement avec ceux du temps de travail effectif. En Suisse, le temps de travail hebdomadaire d'un travailleur du secteur industriel était officiellement de 40,5 heures en 1994, alors que son temps de travail réel était de 41, 4 heures par semaine.

Dans tous les pays industrialisés ou presque, le temps de travail officiel s'est réduit au cours des cinq dernières années. Au Portugal, le temps de travail dans l'industrie a diminué de 134 heures entre 1989 et 1994; en Irlande, de 62 heures, au Japon et en Allemagne occidentale (ex-RFA), de 48 heures et en Suisse, de 36 heures.

La Suède a été un des rares pays à afficher une hausse (+16 heures); le 1<sup>er</sup> avril 1994, les Scandinaves ont fait passer une loi réduisant leurs vacances annuelles de deux jours (25 jours ouvrables).

(Selon une enquête de l'IW, l'*Institut der deutschen Wirtschaft*). ■

●●●

rance-chômage. A juste titre. D'autres professions s'assurent à titre privé contre les effets ou les caprices du temps, voire par exemple l'assurance-grêle, l'assurance des organisateurs de spectacle, etc. Mais syndicats et patronat sont d'accord, malgré (ou à cause) des abus flagrants, pour maintenir la pratique de l'indemnisation pour intempéries aux frais de l'assurance-chômage. D'autre part, plusieurs journaux ont usé jusqu'à la limite de la réduction de l'horaire de travail. Les confrères et même les concurrents ont fermé les yeux. Ce n'est donc pas une conspiration, mais une conjonction d'intérêts qui font que les abus, même flagrants, à l'assurance-chômage demeurent discrètement en coulisse. Il y a ainsi des degrés dans la moralité civique. ■

## A décoder...

(*fg*) Ces dernières semaines, on a pu voir sur les murs de nos villes des affiches totalement incompréhensibles de la caisse nationale contre les accidents (CNA). La campagne a comme titre *Bonjour la vie active*. Sur la partie gauche de l'affiche, la photo d'un homme à l'air sérieux, genre vous pouvez me faire confiance, en blouse blanche et stéthoscope autour du cou, symbole du médecin. A droite, le texte suivant: *Un remède: bientôt au travail, bientôt guéri*.

Comment interpréter ce texte mystérieux? Faut-il comprendre que le travail est le remède universel à toute maladie et que l'on guérit en travaillant? L'ordre dans lequel la phrase est construite suggère une telle interprétation. Et que penser de l'utilisation de ce terme un peu démodé, remède, qui évoque plus les rebouteux que la médecine de pointe?

Heureusement, cette campagne n'a pas duré très longtemps, guère plus de deux semaines et les affiches n'étaient pas très nombreuses. Il est toujours facile, bien sûr de se moquer de ces mauvaises traductions de l'allemand qui rendent absurdes certains textes. Mais là nous n'avons pas le cœur à rire. La CNA est un quasi service public qui devrait jouer un rôle très important dans la prévention des accidents professionnels et dans la médecine du travail.

Si elle veut réaliser une vraie campagne d'information et de prévention, il faut que la CNA s'en donne les moyens, qu'elle investisse intelligemment et sur le long terme. Mais ce petit affichage incompréhensible est un pur gaspillage de l'argent des assurés. ■

## MÉDIAS

Des magazines alémaniques nous apprennent que l'ancien conseiller fédéral Georges-André Chevallaz prépare un livre sur la Suisse pendant la II<sup>e</sup> Guerre mondiale et en particulier sur la politique étrangère du conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz alors que le conseiller national Jean Ziegler rédige un roman historique.

Double page dans la *NZZ* pour nous présenter les portraits de la rédaction: près de 150 personnes dont plus de 50 à temps complet. Ne parlons que des correspondants en Suisse; deux au Palais fédéral, deux en Suisse romande, un au Tribunal fédéral, un en Suisse italienne, quatre dans les régions alémaniques non zurichoises.

Le quotidien français *InfoMatin* n'a pas encore atteint un tirage suffisant pour équilibrer ses comptes. Il lance un *InfoMatin Médecin* destiné aux généralistes en espérant ainsi augmenter sa diffusion.

### CHÔMAGE ET STAGE

*DP*, avec insistance, a souligné l'intérêt des stages en entreprise. Ils existent sous deux formes depuis avril 1993, sous le contrôle de l'OFIAMT.

Le stage de formation est d'une durée de trois mois. L'assuré reçoit des indemnités journalières versées par l'assurance-chômage. L'entreprise n'a rien à débours, mais elle doit consacrer du temps à la formation du stagiaire.

Le stage de pratique permet l'exercice des connaissances acquises. L'employeur prend 20 pour cent du salaire à sa charge.

Dans ces deux cas, l'autorité de surveillance doit veiller à ce que le stagiaire n'effectue pas que des travaux de routine. En outre l'engagement d'un stagiaire ne doit pas entraîner le licenciement d'un travailleur plus âgé et plus coûteux.

L'OFIAMT à juste titre insiste sur la nécessité d'établir des contrats de formation et de les surveiller.

# Triste Eldorado helvétique

*En complément aux deux articles déjà parus sur la question (DP 1213 et 1214), nous concluons avec un éclairage cru sur la réalité de l'exploitation et du trafic de femmes étrangères en Suisse. Derrière un marché du sexe florissant se cachent des filières organisées qui prospèrent grâce à la loi du silence.*

## COMBIEN SONT-ELLES?

Le nombre de femmes impliquées dans le marché du sexe se situerait, selon une estimation, autour de 10 000. Clandestines, ou avec un permis d'établissement, ou Suissesses par mariage. A côté de ce chiffre, les quelque 2000 permis d'«artiste» octroyés en mars ne représentent que le sommet de l'iceberg.

(vb) Une grande enquête parue dans la *Weltwoche* du 18 mai explique pourquoi «la croisade contre la mafia de la lumière rouge» s'avère à bien des égards illusoire.

Pourtant, la prise de conscience de beaucoup de Suisses et particulièrement des organisations féministes et caritatives face à ce qu'il faut bien appeler une nouvelle traite des femmes est bien réelle. Cette prise de conscience s'est accélérée avec l'arrivée de jeunes femmes des ex-pays de l'Est. Ces dernières, qui se sont peu à peu substituées aux Africaines et aux Thaïlandaises, nous sont plus proches, comme le remarque le bureau de Caritas en charge des femmes étrangères, et à ce titre, leur oppression choque davantage. Les danseuses viennent pour la plupart de St Domingue, de Russie, du Brésil, du Maroc. L'une d'entre elles, originaire des Caraïbes, raconte son histoire, emblématique, derrière laquelle se lit le fossé Nord-Sud dans *Go Josephine, go*: pauvreté dans les Caraïbes, misère à Londres, strip-tease dans un coin perdu du canton d'Argovie (avec prostitution).

## Le fossé Nord-Sud

Dans les Caraïbes, outre le chômage endémique, les salaires sont si maigres qu'une ouvrière gagne en une année moins qu'un salarié suisse en un mois. L'image de l'Eldorado helvétique, souvent véhiculée par des touristes helvètes, tente bien des femmes, qui n'ont que cette seule possibilité de s'expatrier chez nous, puisque la politique d'immigration de la Confédération a classé leur pays dans le 3<sup>e</sup> cercle, avec les autres pays du tiers monde dont on ne veut pas la main-d'œuvre. Elles ignorent sans doute qu'une fois en Suisse, avec le permis d'«artiste», il leur sera impossible de changer de métier.

L'Eldorado se révèle un miroir aux alouettes: telle Dominicaine, employée dans un night-club au Tessin, ne touche que 700 francs net par mois. Certaines gagnent, il est vrai, fort bien leur vie, mais d'autres encore, qui se sont endettées pour venir en Suisse, sont à la merci de leur employeur ou agent (pas toutes bien sûr; il y a aussi des patrons de boîtes honnêtes; il y en a même qui permettent à leur personnel de boire du champagne sans alcool).

La question de la condition de danseuse-entraîneuse-etc. a été empoignée par des femmes il y a 3 ans, puisque Caritas, la Ligue des femmes catholiques et le Centre d'informa-

tion Femmes/Tiers-monde, de Zurich, ont publié une étude-brûlot en 1992 déjà.

Mais ce que craignent aujourd'hui les milieux qui cherchent à protéger ces femmes révèle les mécanismes d'exploitation qu'elles subissent. Ainsi, des mesures de contingentement et de contrôle ne feraient qu'accroître le phénomène d'exploitation. Or, les femmes qui travaillent au noir sont évidemment plus vulnérables au chantage de proxénètes et à la violence.

## Des filières «familiales»

A Caritas, on confirme que le milieu est fermé sur lui-même. Demander à parler au téléphone à un patron de cabaret, c'est se heurter à la méfiance et à une fin de non-recevoir. Contrôler les agences est aussi difficile que d'obtenir un témoignage de danseuse. Au Centre information Femmes/Tiers monde, on connaît des noms de personnes, souvent des couples bi-nationaux, qui organisent les filières; la femme se chargeant des contacts avec son pays d'origine, faisant venir sœurs, cousines, tantes. Celles-ci se retrouveront dans des «salons de massage» et n'oseront, bien sûr, se plaindre. On cite le cas d'une Brésilienne, venue témoigner auprès d'une organisation d'aide, mais qui n'a cité aucun nom, de peur de représailles.

Pour pouvoir rester et travailler en Suisse, tous les moyens sont bons. On connaît des cas de mariages blancs moyennant finance. Dans le milieu de la drogue, il n'est pas rare d'épouser une de ces femmes pour de l'argent. Un mariage peut se monnayer jusqu'à 35 000 francs. Des dealers étrangers auraient même épousé des Dominicaines devenues Suissesses par mariage puis ayant divorcé, (avant que le nouveau droit ne rende ce processus plus difficile, en 1992)!

Le Bureau central récemment créé pour lutter contre le crime organisé sera mieux armé pour réagir. En attendant, les cantons qui ont pris des mesures, lassés par le manque d'empressement gouvernemental, montrent la voie, même s'il est trop tôt pour savoir l'effet qu'elles auront sur la maîtrise du phénomène. La motion Brunner, dont le contenu sera peut-être inscrit dans la Loi sur le travail, en interdisant la consommation forcée d'alcool par le personnel va également dans le bon sens. Mais il est illusoire d'imaginer que sans une lutte concertée contre le crime organisé on éradiquera les filières d'exploitation des femmes. ■

REDISTRIBUTION

# Repenser (repanser) la sécurité sociale

*S'il est un livre que les membres de la nouvelle commission fédérale de l'OFAS, qui traite du système de financement de nos assurances sociales, devraient absolument lire, c'est bien l'ouvrage de Martino Rossi et Elena Sartoris consacré à la sécurité sociale en Suisse. Cette somme dresse un tableau complet du système de sécurité sociale en Suisse en ancrant l'analyse dans les amples mutations économiques de l'après-guerre et propose des solutions aux impasses actuelles.*

## RÉFÉRENCES

Martino Rossi, Elena Sartoris, 1995, *Ripensare la solidarietà. Mutamenti economici, crisi della sicurezza sociale e modelli di riforma*, Istituto di ricerche economiche-Armando Dadò editore, Bellinzona-Locarno. Pour l'instant, disponible seulement en italien. Une traduction en allemand est attendue.

Une première partie de type analytique précise les notions de pauvreté et analyse les changements intervenus dans l'économie suisse. Un aspect très intéressant est le rappel de la bonne compétitivité actuelle de celle-ci au niveau international. Rossi et Sartoris brossent dans une seconde partie un tableau des minima vitaux en Suisse (AVS, normes PC, normes d'assistance...) selon les montants, le nombre de bénéficiaires etc. Toutes ces analyses sont largement illustrées par des données statistiques, démographiques et économiques, le tout aboutissant à une troisième partie intitulée «Minimum vital et réformes de la sécurité sociale». C'est dans cette troisième partie, fille des analyses qui la précèdent, que les propositions de Rossi et Sartoris sont les plus stimulantes.

## Des propositions à divers niveaux

Ce manuel de normes propose des changements dans le mode de redistribution sociale tant au niveau fédéral que cantonal, qui se complètent et comportent divers degrés de réalisation possible (à moyen ou à long terme).

Au niveau cantonal, deux modèles de réformes sont suggérés:

- Le *modèle harmonisation* se propose de réduire autant que possible la demande d'assistance en valorisant et harmonisant tous les instruments de subsides existants. Pour ce faire, il faudrait, entre autres choses: unifier, harmoniser les définitions des revenus minima et le seuil d'intervention étatique, ainsi que les conditions d'accès des diverses populations aux prestations. Il faudrait également coordonner les niveaux institutionnels d'intervention, modifier les règles de calcul des indemnités et, par exemple, introduire des formulaires uniques pour les prestations.

- Le *modèle intégration* se propose, lui, de réduire les jungles des diverses prestations et transferts actuels en transformant l'assistance pour en faire l'instrument de garantie du revenu minimum vital. Ce qui nécessiterait d'abandonner certaines prestations actuelles au profit d'autres, afin de simplifier le système et également d'abaisser les coûts administratifs.

Ce modèle d'une sécurité sociale plus simple et plus transparente, tant pour les clients de

l'Etat social que pour l'administration, ne se révélerait pas plus cher que le système actuel.

## Trois cercles

Au niveau fédéral, Rossi/Sartoris esquissent des pistes alternatives plutôt qu'un modèle totalement construit. Ils proposent une sécurité sociale basée sur trois cercles, dans lesquels la garantie du revenu minimum vital ne se situe plus à l'extérieur de la sécurité sociale comme c'est le cas actuellement (l'assistance étant une prestation substitutive aux autres prestations) mais au centre du dispositif:

- Le premier cercle assure ainsi le minimum vital par l'entremise de prestations non contributives et non conditionnelles, attribuées à des individus qui, pour des motifs objectifs, ne sont pas en mesure de s'assurer un revenu par le travail (enfants, jeunes en formation, femmes actives en congé maternité, chômeurs, ainsi que tout ceux et celles qui ne peuvent subvenir à leurs besoins pour cause de maladie, accident ou en cas d'infirmité).

- Dans le deuxième cercle, il s'agit de garantir des revenus de substitution proportionnels à ceux obtenus par le travail. Y seraient incluses les assurances sociales qui assurent les risques suivants: chômage, maladie (indemnités journalières), accident et invalidité. Chacun pourrait également choisir le degré de couverture souhaité.

- Dans le troisième cercle, on trouverait les assurances facultatives et complémentaires à celles proposées ci-dessus, comme c'est le cas actuellement pour le système de capitalisation pour les rentes vieillesse.

Il faut enfin noter que ce modèle des trois cercles nécessite évidemment – et c'est l'avant-dernière partie de l'ouvrage – une restructuration radicale du modèle de financement de la sécurité sociale.

En conclusion de leur ouvrage, les auteurs ré-ouvrent le débat sur la centralité et les transformations du travail, qui reste la base de toute redistribution du revenu dans une société. On en vient tout naturellement aux thèses encore académiques de l'allocation universelle ou du revenu minimum garanti. ■

Yves Ecœur  
chargé de recherche

# En sus de l'audience, la communauté

*Bon pied et œil vif, intelligences du cœur et de l'esprit toujours en alerte, Albert Mermoud vient de célébrer son nonantième anniversaire. L'occasion de se pencher sur La Guilde du Livre, qui fut l'œuvre de sa vie – et une belle aventure pour beaucoup d'autres aussi, écrivains et lecteurs.*

## REFERENCES

Elisabeth PORQUEROL:  
*Lectures et figures – Dictionnaire des auteurs de la Guilde du Livre, 1936-1977.* Genève, Editions Slatkine, 1995, 721 p. au célèbre format des romans de la Guilde (15x21).

Ce répertoire reprend, en le complétant, *Le Livre de nos vingt ans* édité sous le même titre par la Guilde du Livre en 1956, 410 p.

Sur la philosophie de la Guilde et les débuts de sa mise en œuvre, voir Charles-F. POCHON: *Le rôle du syndicalisme et de la coopération dans la création de la Guilde du Livre en Suisse romande,* in: *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, no 4 (novembre 1987), pp. 63-71.

(yj) Dans le travail d'artiste, il y a deux moments où le besoin d'un appui extérieur se manifeste: à la création ou à la production d'une part, pour la diffusion ou la présentation au public d'autre part. Les pouvoirs publics assument l'essentiel du soutien initial, tandis que l'aide privée intervient, dans une proportion variable, pour des expositions, manifestations et autres publications auxquelles les sponsors peuvent associer leur nom. Or il arrive que certaines entreprises puissent vivre de diffusion, tels les grands organisateurs et tourneurs de spectacles, les galeries les plus cotées ou les distributeurs de films; plus rarement, on a même vu survivre des maisons d'édition sans concession sur la qualité du programme de publication.

Ce fut le cas de la Guilde du Livre, qui a fait des prodiges pour faciliter l'accès aux œuvres littéraires des lecteurs de toute la francophonie. Née dans les années de crise, déjà indispensable en 1939, elle a participé à l'explosion libératrice de l'Après-Guerre pour finir par succomber à l'ère de la consommation triomphante et du livre au supermarché – et du franc déjà trop lourd. Parcours exemplaire, jalonné par le lancement d'une quinzaine de collections différentes et la publication de plusieurs dizaines d'ouvrages par an.

De 1936 à 1977, l'aventure guildienne a aussi été celle d'un homme: Albert Mermoud, qui vient de célébrer son nonantième anniversaire, ce qui lui a valu une sympathique exposition au Salon du Livre et le traditionnel hommage, un peu appuyé dans son cas, de la Municipalité de Lausanne, sa ville depuis une soixantaine d'années, celle où il a cofondé la Cinémathèque suisse.

Certes, Albert Mermoud n'a été «que» l'administrateur-directeur d'une Guilde du Livre d'abord constituée en association, puis transformée en coopérative dès 1939. Mais il a mis de l'amour, du génie et beaucoup d'énergie dans la mise en œuvre de l'idée d'un typographe allemand autodidacte, soucieux de faire «éditer des beaux livres pour des lecteurs appartenant à la classe ouvrière» (C.-F. Pochon). Reprise en Suisse alémanique d'abord, cette idée gagne la Suisse romande trois ans plus tard, grâce à Hans Oprecht, secrétaire VPOD. Parmi les premiers participants à l'essor de la Guilde, on retrouve d'ailleurs plusieurs syndicalistes et les Imprimeries populaires de Lausanne.

Au fil des années, sous la direction d'Al-

bert Mermoud, la philosophie de la Guilde se révèle, s'amplifie: elle donne toute son ampleur à sa double mission d'éditeur, au service à la fois des lecteurs auxquels sont proposés des livres de belle facture dus aux écrivains d'ici et d'ailleurs, contemporains et classiques, ainsi que des auteurs, qui se retrouvent communément habités par l'esprit guildien.

Donner un sentiment d'appartenance à des artistes dispersés par l'habitat et le plus souvent isolés par le travail d'écriture, voilà qui n'était pas une mince affaire. Albert Mermoud, avec son comité littéraire et quelques proches, est parvenu à créer cette République de l'amitié – entre auteurs et avec leurs lecteurs – célébrée par Dominique Aury dans sa préface aux premières *Lectures et figures*, parues en 1956.

En exergue de la préface qu'il a rédigée lui-même pour les secondes *Lectures et figures*, une magnifique somme récemment parue aux Editions Slatkine, Albert Mermoud a placé une citation-hommage signée André Malraux: «L'important n'est pas que la Guilde du Livre ait assuré aux écrivains français une audience, c'est qu'elle en ait fait une communauté». ■

## NOTE DE LECTURE

### Intégration: la recette genevoise

(jg) Genève est-elle un modèle de pluriculturalisme? Un ouvrage récent tente de répondre à cette question à travers une présentation des différents groupes d'étrangers présents dans la ville du bout du lac. L'auteur, Louis Necker, parvient à éviter deux pièges: celui des communautés et celui du multiculturalisme.

Les étrangers à Genève et plus généralement en Suisse ne forment pas, et c'est heureux, de communautés. Ils ne se regroupent pas dans des quartiers homogènes, ne vivent pas repliés sur des traditions nationales et n'exigent pas d'institutions distinctes ou une reconnaissance en tant que groupe. L'ethos romand, en ce sens subtilement différent de celui des Alémaniques, reconnaît les individus, non les groupes. C'est là sans l'ombre d'un doute un facteur décisif dans l'intégra-



## Galaxie Gallaz

(vb) Rassemblées en un livre, les chroniques de Christophe Gallaz forment un discours parfaitement cohérent. Les effets d'une logique marchande globalisante y sont décrits en un ressac perpétuel, qui finit par faire système. C'est en éclaircur qu'il nous montre, avec la force de son verbe, les provocations de ses paradoxes, le choc de ses hyperboles, comment nous nous leurrions en regardant la télévision, en lisant les journaux, en achetant une cravate du 700ème, créée par Tinguely (Gallaz compare la charge critique de la machine à Tinguely, créée pour l'Expo 64, à la cravate «mode» de 1994).

Christophe Gallaz est un moraliste lucide et désabusé: le ludique ne trouve pas grâce à ses yeux, au point que rien ne vient adoucir le constat qu'il porte sur notre société. La télévision nous ment. Ses trucages comblent les vides d'une information qui bégaye et évacue le simple citoyen pour mieux le réintroduire comme personnage-alibi. «La télévision organise d'innombrables trucages pour dissimuler, aux yeux du téléspectateur, sa propre exclusion du système. La procédure du rire préenregistré qu'on fait entendre à chaque rebondissement d'un sitcom, ou la présence d'un public anonyme sur les plateaux d'émissions (...) ne visent qu'à faire croire au téléspectateur qu'il est personnellement représenté sur les lieux du rituel».

Gallaz explique le succès des discours populistes (les Liges, Le Pen, Blocher...) par l'incapacité de la télévision à relayer réellement les «sentiments du peuple». Plus convaincant: le rôle des médias dans le vote-

échec de l'EEE est réglé magistralement en quelques lignes. Ou comment la dramatisation manichéenne autour de l'enjeu a plongé les populations dans l'anticipation d'une catastrophe dont elles se sont défendues en votant non.

Sur l'isolationnisme arrogant d'une certaine Suisse, comme l'observation est fine et les mécanismes historico-psychologiques bien vus! Le système Gallaz est fait d'intuitions et de paradoxes stimulants, servis par une vraie rhétorique (observation de la réalité, déconstruction-reconstruction critique, démonstration/CQFD). Exemple de rapprochements paradoxaux gallaziens: les sondages désagrègent le réel et par cette logique éclatée ont quelque chose à voir avec la réémergence de la criminalité raciste...

Emporté par une formulation proche du prêche parfois («en vérité»...), on risque d'en oublier de creuser une réflexion. «(...)La notion même de citoyenneté n'a plus cours. Le fantasme de la World Music et le triomphe de la norme multiculturelle ne sont en cela que l'envers de la tendance incitant aujourd'hui maintes sociétés européennes à réhabiliter le droit du sang dans leur Code de la nationalité». Mais ce n'est pas tant le «tout multiculturel» qui amène à une saturation faisant le lit des politiques sélectives et répressives que le fait socio-économique de la diversification de l'immigration, autrefois cantonnée à l'Europe et avec elle les musiques, la mode, etc. qui amènent à un repli aux relents xénophobes.

Finalement, on se demande, en lisant Gallaz, pourfendeur du mal médiatique, si la culture de masse est pire que l'ancienne culture élitaire et si la perte de la parole, qu'il déplore, ne se réfère pas à un âge d'or... ■

### RÉFÉRENCES

*La Parole détruite, médias et violence*, Christophe Gallaz, illustration: Etienne Delessert, Ed. Zoé, 1995.

*La mosaïque genevoise*, Louis Necker, Ed. Zoé, 1995.

●●●  
tion, somme toute assez facile, des étrangers étrangers, comme disait Prévert, dans les villes romandes.

Le multiculturalisme est aussi une de ces notions passe-partout dont il faut se déprendre et Louis Necker y parvient fort bien. A Genève, mais n'est ce pas pareil dans les autres villes romandes, il y a une intégration progressive des cultures. On garde certaines traditions, surtout alimentaires, mais on adopte aussi peu à peu le mode de vie local. La Suisse est parvenue à éviter la formation de ghettos et à helvétiser lentement, mais sûrement, ses étrangers. Ce n'est pas une mince réussite si on la compare à la situation des autres grands pays européens.

Genève est-elle donc un cas spécifique? Probablement moins que les Genevois le souhaiteraient. Les phénomènes y sont plus spectaculaires, en raison du poids des non-Suisses dans la vie locale, mais les mécanismes à l'œuvre n'y sont sans doute pas différents de ceux qui prévalent à Lausanne ou à Neuchâtel. Curieusement, cette capacité intégratrice

de la Suisse est toujours très sous-estimée et peu analysée. La machine à fabriquer des Suisses et des étrangers bien intégrés reste une boîte noire mystérieuse.

Dans son livre, Louis Necker présente un tableau fort intéressant, qui montre bien la permanence de la répartition de la population genevoise. En 1910, les non-Suisses représentaient un gros tiers de la population, les Genevois et les Confédérés un petit tiers chacun. En 1990, après un vingtième siècle à l'histoire quelque peu chahutée, la ville de Genève a retrouvé sa répartition de 1910.

La géographie et la démographie expriment ici leur primauté: Genève existe à travers la projection au loin de son économie, sa situation de place d'échange financière et intellectuelle et la main-d'œuvre locale n'y suffira jamais. Comme à Venise au 15<sup>e</sup> siècle, à Amsterdam vers 1750 ou à Hong-Kong aujourd'hui, la tolérance et le respect des cultures sont une condition obligatoire de la réussite. Tant mieux si cela se traduit dans la morale et dans les comportements, mais ne confondons pas les causes et les effets. ■